



AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT DE FORMATION INFOPSY DANS LE CADRE DES MESURES DE PROTECTION COVID 19



Votre venue en formation, vaut acceptation des modalités de mesures sanitaires mentionnées dans ce règlement intérieur.

Afin de vous permettre de reprendre les formations en présentiel, nous vous informons des modalités mises en place au sein de notre établissement de formation pour vous accueillir en toute sécurité dans le cadre de la protection contre le COVID 19.

Toutes ces mesures, mentionnées dans le protocole de déconfinement publié par le Ministère du travail le 24 juin 2020 sont applicables, sous réserve de modifications selon la réglementation en vigueur.

Nous vous remercions de les prendre en considération et de les appliquer afin que chacun d'entre nous (stagiaires, formateur, équipe pédagogique et administrative) puisse œuvrer en toute sérénité. Ces mesures simples, font appel au bon sens et à la responsabilité de chacun pour le bien de tous.

Port du masque obligatoire pour tous :

Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics clos (décret du 17 juillet 2020). Le port du masque est obligatoire sur toute la durée de formation.

Aménagement des salles de formation :

- ✓ Respect de la distanciation sociale de 2 mètres.
- ✓ Matériel : respect de la distanciation de 2 mètres entre les participants. La même table et chaise sera conservée durant la durée de la formation par la même personne.
- ✓ Aération des salles à chaque pause de formation assurée par le formateur.
- ✓ Mise à disposition de matériel permettant le respect des gestes barrières (essuie-main jetable, gel hydro-alcoolique à l'accueil et en salle de formation...)
- ✓ Mise à disposition, sur demande, de produits désinfectants dans les salles de formation et les sanitaires.

Nettoyage des locaux :

Le nettoyage des locaux est effectué avant chaque formation : parties communes, sanitaires et surfaces de contact avec des produits d'entretiens conformes aux recommandations.

Matériel spécifique à certaines formations :

Certaines activités nécessitent, des échanges/manipulations d'objets entre stagiaires. Dans ces situations, il sera nécessaire de réaliser :

- ✓ Un nettoyage/désinfection régulier des dits objets par le formateur avant usage
- ✓ Ou par le stagiaire selon le cas
- ✓ Une hygiène systématique des mains avant et après la séquence d'usage à l'eau et au savon de préférence, ou par friction hydro-alcoolique.

Un affichage des consignes sanitaires à respecter est apposé dans toutes les parties communes et les salles de formation.

Recommandations générales aux stagiaires/formateurs :

En cas de co-voiturage pour vous rendre en formation, **il est impératif que toutes les personnes présentes dans le véhicule portent le masque.**

Prévoir de venir en formation avec :

- ✓ Des masques de protection
- ✓ Le maintien des règles de distanciation durant les temps de pause et de repas.
- ✓ Une bouteille d'eau individuelle : pour éviter les zones de contact, les collations habituellement à disposition (café, thé, tisane,.....) ne le seront plus.
- ✓ Un stylo, un bloc note
- ✓ Un « vêtement chaud » (en raison de la nécessité d'aérer les locaux).